

Chers lauréats de l'appel à projets « Appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives ».

En tant que lauréat d'un l'appel à projets PNRR (fonds européens), vous devez vous soumettre aux exigences des 6 principes du DNSH (Do No Significant Harm). Ce concept européen est nouveau pour tout le monde et suscite beaucoup de questions.

Néanmoins, le respect de ces exigences est très important, car si elles ne sont pas respectées, les financements octroyés par la Commission Européenne devront être remboursés par la Wallonie.

Cependant, très récemment, dans le cadre de projets liés au développement de marchés publics plus responsables et de projets liés au déploiement de l'économie circulaire en Wallonie ([Circular Wallonia](#)), la [Direction du Développement durable](#) du Service Public de Wallonie a mis en place un « *réseau de facilitateurs en construction durable et circulaire* ».

Les missions de ce réseau viennent tout juste de débuter et sont assez variées. Parmi celles-ci, il a été confié au prestataire de répondre aux questions liées à la mise en œuvre de ces principes du DNSH dans le secteur de la construction et de la rénovation.

[A qui s'adresse ce réseau de facilitateurs en construction durable et circulaire ?](#)

- Les pouvoirs publics wallons : l'ensemble des adjudicateurs wallons tels que Villes et communes, Provinces, CPAS, SPW, UAP, ... sont concernés. Sont donc visés par ce dispositif d'accompagnement tous les auteurs de cahiers des charges relevant du secteur public qui doivent passer un marché de service « auteurs de projets » ou un marché de travaux.
- Les maîtres d'ouvrages/auteurs de projets ayant un projet situé en Wallonie : dans le même ordre d'idées, les maîtres d'ouvrage privés et non-marchand peuvent également bénéficier d'un service de conseils et d'avis pour mener à bien des politiques de rénovation et/ou de construction circulaire et durable.
- Les professionnels du bâtiment ayant un projet situé en Wallonie : Cette catégorie regroupe essentiellement les entreprises qui doivent répondre aux offres et ont dans certains cas besoin de conseils, avis techniques, juridiques et financiers judicieux pour répondre aux offres.

[Quels sont les services proposés ?](#)

- Vous orienter dans le cadre de la mise en œuvre des principes du DNSH
- Vous accompagner dans la rédaction de vos marchés de travaux et de services 'auteurs de projet' pour en augmenter leurs caractéristiques durables et circulaires
- Vous accompagner dans vos projets de construction durable/circulaire tant au niveau de la conception que de l'exécution

[Quelles sont les thématiques envisagées ?](#)

Le dispositif d'accompagnement travaillera sur des thématiques spécifiques en lien avec la construction/la rénovation durable, en ce compris les aspects de circularité.

Les différentes thématiques abordées concerneront entre autres l'analyse de la rénovation vs la déconstruction/construction, le choix des matériaux (matériaux neufs, matériaux de réemploi, matériaux biobasés, ...), la performance environnementale du bâtiment (utilisation de l'outil Totem), la mise en œuvre des meilleures pratiques disponibles sur chantiers (les MTD), la gestion des déchets, les émissions de CO₂, l'énergie, l'eau, la gestion des terres, la biodiversité, le bruit/les vibrations, l'éco-conception, la modularité, la

réversibilité spatiale et technique, le principe d'accessibilité des matériaux et équipements,
...

Ces thématiques sont également en lien avec les 6 principes du DNSH :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
4. Transition vers l'économie circulaire, y compris la prévention et le recyclage des déchets
5. Prévention et réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols
6. Protection et restauration de la biodiversité et de la santé des écosystèmes

Si vous souhaitez un avis, un conseil en lien avec les principes du DNSH dans le **secteur de la construction/rénovation**, le réseau de facilitateurs en construction durable et circulaire peut vous aider. N'hésitez pas à le contacter via l'adresse faciliteurs.construction.durable@icedd.be